

Paris, le mardi 20 décembre 2011

LA FFM REPREND LA GESTION DU CIRCUIT CAROLE (93)

Lorsque le département de la Seine Saint-Denis, au cours de l'été 2010, avait décidé de renoncer à la gestion du Circuit Carole, le Président de la FFM, Monsieur Jacques Bolle, avait annoncé que la Fédération était prête à reprendre la responsabilité de cet équipement.

S'agissant d'une délégation de service public, l'Etat, propriétaire de ce circuit, a dû faire procéder à un appel d'offre, ce qui a pris de longs mois.

Le Préfet d'Ile de France vient d'informer la Fédération Française de Motocyclisme de son intention de conclure une délégation de service public avec celle-ci pour 5 ans.

Consciente de l'importance de l'enjeu, la FFM est ainsi investie d'une difficile mission (rappelons que cet équipement est déficitaire depuis de nombreuses années), mais l'avenir du sport motocycliste en Ile de France est à ce prix.

Bien entendu, la Fédération Française de Motocyclisme et son partenaire sur ce dossier, la Fédération Française des Motards en Colère, n'oublent pas la vocation sociale du circuit qui sera maintenue.

Le Service Communication